



PROCES VERBAL **ASSEMBLEE GENERALE DU PARIS UNIVERSITE CLUB**

31 août 2023

Ordre du Jour

ORDRE DU JOUR :

- 19h00 : ouverture de l'Assemblée Générale par le Président.
- 19h10 : Temps de parole accordé au Président de la section ski sur son projet et les raisons qui le conduisent à vouloir maintenir la section.
- 19h20 : Présentation de la résolution soumise au vote de l'assemblée générale relative à la suppression de l'activité ski et de la section correspondante.
- 19h30 : Questions / échanges avec l'assemblée ;
- 21h00 : clôture des votes et dépouillement.
- 21h15 /21h30 : annonce des résultats vote.

L'Assemblée Générale du Paris Université Club (PUC) est ouverte, à 19h00, par le Président du Paris Université Bernard Comment. Il souhaite la bienvenue aux Pucistes présents.

Le bureau de vote ouvre à 19h00.

Bernard Comment rappelle les raisons pour lesquelles cette assemblée générale est organisée. Il indique que le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 30 mai 2023, de supprimer la section ski à compter de la saison 2023-2024, après avoir constaté que les demandes adressées à la section par le Conseil dans sa délibération du 12 septembre 2022 n'avaient pas été suivies d'effet et, plus généralement, que la section ne s'inscrivait pas dans le fonctionnement collectif du club et des règles demandées à toutes les sections.

La parole est donnée au Président de la section ski Monsieur Benoît Rigolot qui présente la section ski et rappelle les actions menées depuis 10 ans pour dynamiser et développer la section. Il présente les résultats sportifs de la section et rappelle la spécificité de l'offre de la section ski du PUC qui se démarque des autres clubs parisiens en proposant « une préparation physique propre à la pratique du ski ». Il souhaite le maintien de la section ski du PUC et pense que la suppression de la section n'est pas justifiée.

Bernard Comment présente la résolution soumise au vote de l'assemblée générale :

« Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 30 mai 2023, décidé de supprimer le ski des activités proposées par le PUC et, par voie de conséquence, la section correspondante en raison des difficultés de fonctionnement rencontrées depuis les deux dernières saisons et le faible nombre d'adhérents de la section. Il est demandé aux membres de l'assemblée générale d'approuver la décision prise par le Conseil d'administration relative à la suppression de l'activité ski à compter de la saison 2023/2024. »

Plusieurs questions sont posées, notamment par des adhérent(e)s de la section ski. Bernard Comment répond aux questions ainsi que le président de la section ski Monsieur Benoît Rigolot qui apporte parfois des commentaires.

Les échanges se terminent à 20h45

Le bureau de vote ferme à 21h00.

Il est fait appel à deux scrutateurs pour le dépouillement. Monsieur Philippe Pierrard et Madame Jeanne Malet se proposent pour être scrutateurs.

Le dépouillement est terminé à 21h20 et les résultats sont annoncés par Mme Christel Seveno.

Aucun incident n'est à signaler, ni aucune contestation sur le déroulement du vote.

A la question posée sur l'adoption de la résolution du conseil d'administration qui demande la suppression de l'activité et de la section ski au Paris Université Club à compter de la saison 2023-2024 :

- Bulletins exprimés = 112
- Votes pour la résolution = 74
- Votes contre la résolution = 36
- Votes nuls = 2

L'assemblée générale valide la résolution du conseil d'administration du 30 mai 2023 qui demande la suppression de l'activité et de la section ski du Paris Université Club.



Bernard COMMENT
Président